



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Direction de la citoyenneté
de l'immigration et de l'intégration**

Grenoble, le **15 DEC. 2021**

**Arrêté n° 38-2021-12-15-00001
fixant la liste des journaux habilités à publier les annonces judiciaires et légales dans le département de
l'Isère en 2022**

**Le Préfet de l'Isère
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n° 55-4 du 4 janvier 1955, modifiée, concernant les annonces judiciaires et légales ;
VU le décret n° 55-1650 du 17 décembre 1955 fixant le minimum de diffusions dont les journaux doivent justifier pour être admis sur la liste des publications susceptibles de recevoir les annonces légales ;
VU le décret n° 2019-1216 du 21 novembre 2019 relatif aux annonces judiciaires et légales ;
VU l'arrêté interministériel du 21 décembre 2012, modifié, relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales ;
VU les demandes des titres de presse ;

CONSIDÉRANT que seuls les titres mentionnés ci-après, et dont le dossier est complet, remplissent les critères fixés par la loi du 4 janvier 1955 précitée;

SUR PROPOSITION de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Est rendue publique par le présent arrêté la liste des titres de presse habilités à publier les annonces judiciaires et légales pour la presse papier dans le département de l'Isère, pour l'année 2022 :

- **Le Dauphiné Libéré** : 650 route de Valence 38913 VEUREY cedex
- **Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné** : 6 avenue de l'Europe – 38100 GRENOBLE
- **Terre Dauphinoise** : 40 avenue Marcelin Berthelot CS 92608 - 38036 GRENOBLE cedex 2
- **Le Mémorial de l'Isère** : 6 avenue de l'Europe 38029 GRENOBLE cedex 2
- **L'Essor Isère** : 37-39 avenue de la Libération BP 80186 - 42005 SAINT-ETIENNE cedex 1

Article 2 :

Est rendue publique par le présent arrêté la liste des titres de presse habilités à publier les annonces judiciaires et légales pour les services de presse en ligne dans le département de l'Isère, pour l'année 2022 :

- **Place Gre'net** : 31 cours Jean Jaurès 38000 GRENOBLE
- **Le Dauphiné Libéré** : 650 route de Valence 38913 VEUREY cedex
- **L'Essor Isère** : 37-39 avenue de la Libération 42005 SAINT-ETIENNE cedex 1
- **Terre Dauphinoise** : 40 Avenue Marcellin Berthelot CS 92608 - 38036 GRENOBLE cedex 2
- **Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné** : 6 avenue de l'Europe – 38100 GRENOBLE

Tél : 04 76 60 48 97

Mél : pref-bvd@isere.gouv.fr

Adresse, 12, place de Verdun, CS 71046
38021 Grenoble Cedex 01

Article 3 :

Le tarif annuel et les modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2012, modifié susvisé, auquel il convient de se référer strictement.

Article 4 :

L'habilitation donnée pourra être retirée, conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi n° 55-4 du 4 janvier 1955 modifiée susvisée, sans qu'il soit besoin de mise en demeure, à tout journal qui ne se conformerait pas aux prescriptions édictées ci-dessus.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès du signataire de l'acte ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux ou hiérarchique (une absence de réponse vaut rejet implicite à l'issue d'un délai de deux mois).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens " accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 6 : La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et des services de l'État.

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale,


Eléonore LACROIX